

RAPPORT D'ACTIVITÉ

20 30



**SEINE
GRANDS
LACS**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

SOMMAIRE

ÉDITO	3
LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE SEINE GRANDS LACS	4
LES FAITS MARQUANTS	5
01. SEINE GRANDS LACS, DES STATUTS QUI ÉVOLUENT, UNE GOUVERNANCE ÉLARGIE	6
• UNE GOUVERNANCE ÉLARGIE	7
• UN PATRIMOINE, DES COMPÉTENCES	8
• L'EPTB SEINE GRANDS LACS RENOUVELLE SES INSTANCES	9
~~~~~ <b>Le Comité syndical</b>	<b>9</b>
~~~~~ <b>Le Bureau syndical</b>	<b>9</b>
02. GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU	10
• REPLISSAGE DES LACS-RÉSERVOIRS EN 2020	10
• SOUTIEN D'ÉTIAGE	11
• FIN DU SOUTIEN D'ÉTIAGE	12
~~~~~ <b>Zoom sur : Service rendu par l'EPTB à la centrale de Nogent-sur-Seine</b>	<b>12</b>
• <b>DES RESTRICTIONS D'USAGE LIMITÉES SUR LES AXES RÉGULÉS</b>	<b>13</b>
<b>03. PRÉVENIR ET LIMITER LE RISQUE INONDATION</b>	<b>14</b>
• <b>PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES</b>	<b>14</b>
~~~~~ <b>La Bassée</b>	<b>17</b>
• AU CŒUR DE LA VIE DES TERRITOIRES :	18
~~~~~ <b>PAPI d'intention de la Marne, Vallage et Perthois</b>	<b>18</b>
~~~~~ <b>PAPI d'intention du Loing</b>	<b>18</b>
~~~~~ <b>PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure</b>	<b>19</b>
~~~~~ <b>Les Zones d'expansion de crue (ZEC)</b>	<b>20</b>
04. PRÉSERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ	22
• UN RÉSEAU DE MARES EN DÉVELOPPEMENT	22
• LE SYNDICAT DU DER, UN PARTENAIRE ENGAGÉ AUX CÔTÉS DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS	23
• DES ESPÈCES ENVAHISSANTES SOUS CONTRÔLE	23
05. EXPLOITER LES OUVRAGES HYDRAULIQUES	24
• GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES	25
• VALORISATION ET MODERNISATION DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES	26
~~~~~ <b>Lac Marne</b>	<b>26</b>
~~~~~ <b>Lac Aube</b>	<b>27</b>
~~~~~ <b>Lac Seine</b>	<b>28</b>
~~~~~ <b>Lac de Pannecière</b>	<b>29</b>
06. SEINE GRANDS LACS EN 2020	30
• LE BUDGET	30
• LES RESSOURCES HUMAINES	32
• LES SYSTÈMES D'INFORMATION	33
• LA COMMUNICATION	34
~~~~~ <b>Zoom sur : Remise du Prix « Culture du fleuve »</b>	<b>35</b>
<b>Résidence artistique en l'église de Champaubert</b>	<b>35</b>
<b>Bilan des Journées européennes du Patrimoine (JEP) 2020</b>	<b>35</b>

# ÉDITO PRÉSIDENT



Malgré la pandémie, l'Établissement a connu **une année fertile et riche en moments clefs** pour son devenir.

Tout d'abord, il me faut souligner la validation de nos nouveaux statuts qui permettent **une gouvernance renouvelée** avec l'entrée de la Métropole du Grand Paris, de la Communauté d'agglomération de Meaux et de la Région Grand Est. Cette nouvelle gouvernance est le fruit d'un travail important de nos collectivités membres qui ont fait le choix d'une gouvernance équilibrée qui bien sûr prend en compte le poids démographique et économique de la zone dense francilienne, mais qui prend également en compte le poids des territoires de l'amont.

**Il n'y a pas de bonne gestion du bassin amont de la Seine sans la nécessaire complémentarité et solidarité des parties.**

En 2020, le projet de **la Bassée a connu une accélération** plus que sensible. **La Commission Nationale du Débat Public a pointé la qualité de notre engagement** auprès des élus et populations locales pour obtenir une acceptabilité du projet, présenté à chaque étape de sa conception en toute transparence.

**L'enquête publique a été positive, le tour de table financier réalisé.** Seine Grands Lacs assume la Maitrise d'Ouvrage du chantier. **Dès la fin de l'année 2020, les premiers travaux ont pu être engagés.**

Depuis 1990 et la réalisation du lac Aube, l'Établissement n'avait pas eu à réaliser un projet de cette envergure. Je sais que nous serons au rendez-vous et que cet aménagement hydraulique sera opérationnel au début de l'année 2024 comme nous nous y sommes engagés. Rien de cela ne serait possible sans l'engagement à nos côtés de l'État et de ses services, sans l'engagement financier de la Métropole du Grand Paris.

Dans le même temps, nous continuons à assumer **nos responsabilités d'animateur du bassin amont.** Plusieurs Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sont en court de réalisation ou en préparation. Résolument tourné vers l'avenir, **2021 verra des réalisations concrètes en matière d'adaptation au changement climatique** et plus particulièrement avec une politique volontariste pour entretenir et réaménager des Zones d'Expansion des Crues ; pour promouvoir la production d'Énergies Renouvelables et plus particulièrement le développement du photovoltaïque flottant sur notre patrimoine.

**L'Établissement, ses élus et son personnel seront au rendez-vous pour les années à venir.**



**FRÉDÉRIC MOLOSSI**

Président de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Vice-président  
du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis

# LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE SEINE GRANDS LACS



**4**

lacs-réservoirs pour un bassin



**18**

départements



**6**

territoires à risque important d'inondation (TRI)



**1976**

espèces animales et végétales vivant autour des lacs



# LES FAITS MARQUANTS

## JUIN

Lancement de l'enquête publique pour le site de la Bassée

## JUILLET

Validation du financement du site pilote de la Bassée par la CMI  
Résidence artistiques à l'église de Champaubert

## AOÛT

Avis favorable de la commission d'enquête pour le site pilote de la Bassée

## SEPTEMBRE

Comité de pilotage du PAPI d'intention du bassin de l'Yonne

## NOVEMBRE

Remise du prix Georges Emblanc

## DÉCEMBRE

Révision des statuts de l'EPTB et intégration de 3 nouveaux membres



01

## SEINE GRANDS LACS, DES STATUTS QUI ÉVOLUENT, UNE GOUVERNANCE ÉLARGIE

Après une première évolution statutaire en **janvier 2018**, le Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs, réuni le **12 novembre 2020** et présidé par Frédéric Molossi, a voté, à la majorité, **une nouvelle révision de ses statuts**. Cette modification statutaire vise à prendre en compte des évolutions institutionnelles et l'exercice des compétences et missions en matière de GEMAPI ainsi qu'à intégrer de nouveaux membres.

Des membres unis pour l'exercice des compétences et missions en matière de prévention des inondations et de gestion de la ressource en eau.



**1969**

Création de l'institution  
interdépartementale  
des barrages réservoirs  
du bassin de la Seine  
(IIRBBS)



**2011**

IIRBBS devient  
établissement public  
territorial de bassin



**2018**

EPTB est un syndicat  
mixte ouvert



**2020**

Nouveaux  
membres  
intégrés

# UNE GOUVERNANCE ÉLARGIE



**1 ville + 3 départements + 3 communautés d'agglomération  
+ 1 intercommunalité + 1 région**

## BIENVENUE aux nouveaux membres :



“ Je me réjouis de notre adhésion à l'EPTB Seine Grands Lacs qui consolide le fait que la Métropole du Grand Paris est un acteur majeur dans la prévention des inondations depuis 2016. Cette collaboration permet à la Métropole, en complément des multiples actions qu'elle mène sur son territoire (réouverture de cours d'eau, consolidation des digues, études hydromorphologiques,...), de participer à la gouvernance des opérations menées également sur le bassin versant amont, aux côtés d'autres acteurs. La gestion des grands lacs-réservoirs, la réalisation du casier pilote de la Bassée ainsi que l'élaboration du futur PAPI 2022-2027 (plan d'actions de prévention des inondations) sont autant de dossiers nécessaires et attendus par les habitants pour lesquelles la Métropole du Grand Paris s'engage pleinement. Je remercie donc le Président Frédéric MOLOSSI d'avoir accompagné l'intégration de la Métropole à la gouvernance de ce Syndicat mixte. ”

**Patrick OLLIER,**  
Président de la Métropole du Grand Paris



“ Véritable « château d'eau » de la région parisienne, c'est naturellement que la Région Grand Est s'engage aux côtés de l'EPTB Seine Grands Lacs. Riche de rivières et de lacs en Champagne, le Grand Est compte sur son territoire les rivières Seine, Marne et leurs affluents qui sont des cours d'eau majeurs et des réservoirs inestimables pour les départements aubois, marnais et haut-marnais. Afin de renforcer les liens déjà existants et renforcer son rôle majeur au plus près des collectivités, la Région Grand Est a souhaité devenir membre de l'EPTB.

Partenaire technique et financier de la mise en œuvre des PAPI portés par l'EPTB Seine Grands Lacs comme le PAPI Marne, Vallage et Perthois, la Région Grand Est a, par ailleurs, pris la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des diagnostics de vulnérabilité des lycées troyens dans le cadre du PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure.

C'est aussi un accompagnement de plusieurs projets de développement d'énergies renouvelables et de rénovation énergétique des bâtiments appartenant à l'Établissement public que la Région Grand Est a souhaité initier de manière volontaire afin de consolider une vision à 360° de la ressource en Eau.

Notre partenariat s'enrichira à l'avenir de nouveaux projets qui s'attacheront à intégrer les enjeux de biodiversité, d'éducation à l'environnement et de lutte contre les impacts du changement climatique. ”

**Jean Rottner,**  
Président de la Région Grand Est

# UN PATRIMOINE, DES COMPÉTENCES

Le Syndicat est propriétaire et exploite quatre lacs-réservoirs :

## « PANNECIÈRE-CHAUMARD »

dans le département de la **Nièvre**, sur l'Yonne,

capacité normale **80** millions de m³,

mis en service en **1949**.

## « SEINE »

LAC D'ORIENT

dans le département de l'**Aube** près de Troyes en dérivation de la Seine,

capacité normale **208** millions de m³,

mis en service en **1966**.

## « MARNE »

(LAC DU DER-CHANTECOQ)

dans le département de la **Marne** et de la **Haute-Marne** près de Saint-Dizier en dérivation de la Marne et de la Blaise,

capacité normale **350** millions de m³,

mis en service en **1974**.

## « AUBE »

LAC DU TEMPLE

LAC AMANCE

dans le département de l'**Aube** près de Troyes, en dérivation de l'Aube,

capacité normale **170** millions de m³,

mis en service en **1990**

ainsi que plus de **3.000** ha de forêts acquises au titre de la reconstitution du potentiel forestier.

**9940** hectares

La superficie totale des lacs-réservoirs, soit la superficie totale de la ville de Paris

**40** km

de digues

**805** millions de m³

de capacité de stockage, soit l'équivalent de 21500 piscines olympiques

**67** km

de canaux

L'EPTB est également maître d'ouvrage **des études relatives à la conception d'un nouvel ouvrage hydraulique**, le projet de la Bassée. Il s'agit du projet phare de l'EPTB, en ce qu'il devra permettre dès 2024 **d'accroître** – en plus des quatre lacs-réservoirs existants – **de près de 40 % le niveau de prévention du risque d'inondation** pour l'agglomération parisienne. Par ailleurs, l'EPTB porte, coordonne et anime, dans le cadre de conventions, l'élaboration et le suivi de

programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur son périmètre d'intervention.

En parallèle, l'EPTB a l'ambition de **développer des actions innovantes**, notamment, dans le domaine du développement durable, en engageant un cycle de valorisation de son patrimoine, qui pourra comprendre l'implantation sur ses emprises de sources d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, éoliennes et centrales hydroélectriques).

# L'EPTB SEINE GRANDS LACS RENOUVELLE SES INSTANCES

## Le Comité syndical

L'EPTB est administré par un Comité syndical composé de représentant.e.s des membres, les délégué.e.s.

**Les nouveaux statuts, adoptés le 12 novembre 2020, fixent à 31 le nombre de délégué.e.s au Comité syndical.**

9 élu.e.s	Métropole du Grand Paris (MGP)	4 élu.e.s	Département du Val-de-Marne
6 élu.e.s	Ville de Paris	2 élu.e.s	Communauté d'agglomération de Troyes-Champagne-Métropole (TCM)
3 élu.e.s	Département des Hauts-de-Seine	1 élu.e	Communauté d'agglomération du Pays de Meaux
4 élu.e.s	Département de la Seine-Saint-Denis	1 élu.e	Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise
1 élu.e	Région Grand Est		

En 2020, le Comité syndical s'est réuni quatre fois et a approuvé 71 délibérations, notamment :

- Renouvellement des élu.e.s du Bureau syndical suite aux élections municipales de 2020
- Révision statutaire permettant notamment l'adhésion à Seine Grands Lacs de la Métropole du Grand Paris (MGP), de la Région Grand Est et de la Communauté d'agglomérations du Pays de Meaux.
- Convention avec la Métropole du Grand Paris relative au financement et à la délégation de compétence nécessaires aux travaux de la Bassée
- Déclaration de projet pour l'aménagement hydraulique de la Bassée
- Approbation des contrats d'emprunt pour le financement du projet de la Bassée.
- Acquisitions foncières dans le cadre du projet de la Bassée
- Convention de coopération entre l'EPTB et la Société du Grand-Paris pour la fourniture de matériaux destinés à la réalisation des digues du site pilote de la Bassée
- Approbation des appels à projets artistiques en lien avec les missions de l'EPTB
- Approbation de la stratégie environnementale de l'EPTB
- Approbation de la convention de partenariat avec l'EPAGE du Loing, relative au portage, à l'animation et au suivi du PAPI d'intention du Bassin du Loing

Communication relative au plan de continuité d'activité de l'Établissement

## Le Bureau syndical

Composé du Président et de 9 Vice-président.e.s, il a approuvé 16 délibérations en 2020

- Frédéric MOLOSSI**
  - Président de l'EPTB Seine Grands Lacs
  - Vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- Patrick OLLIER**
  - 1^{er} Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs
  - Président de la Métropole du Grand Paris
- Daniel GUERIN**
  - 2^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs
  - Vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne
- Denis LARGHERO**
  - 3^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs
  - Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

**Célia BLAUDEL**

- 4^e Vice-présidente de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Adjointe à la Maire de Paris et conseillère de Paris

**Belaïde BEDREDDINE**

- 5^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

**Sylvain BERRIOS**

- 6^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Vice-président de la Métropole du Grand Paris

**Colombe BROSEL**

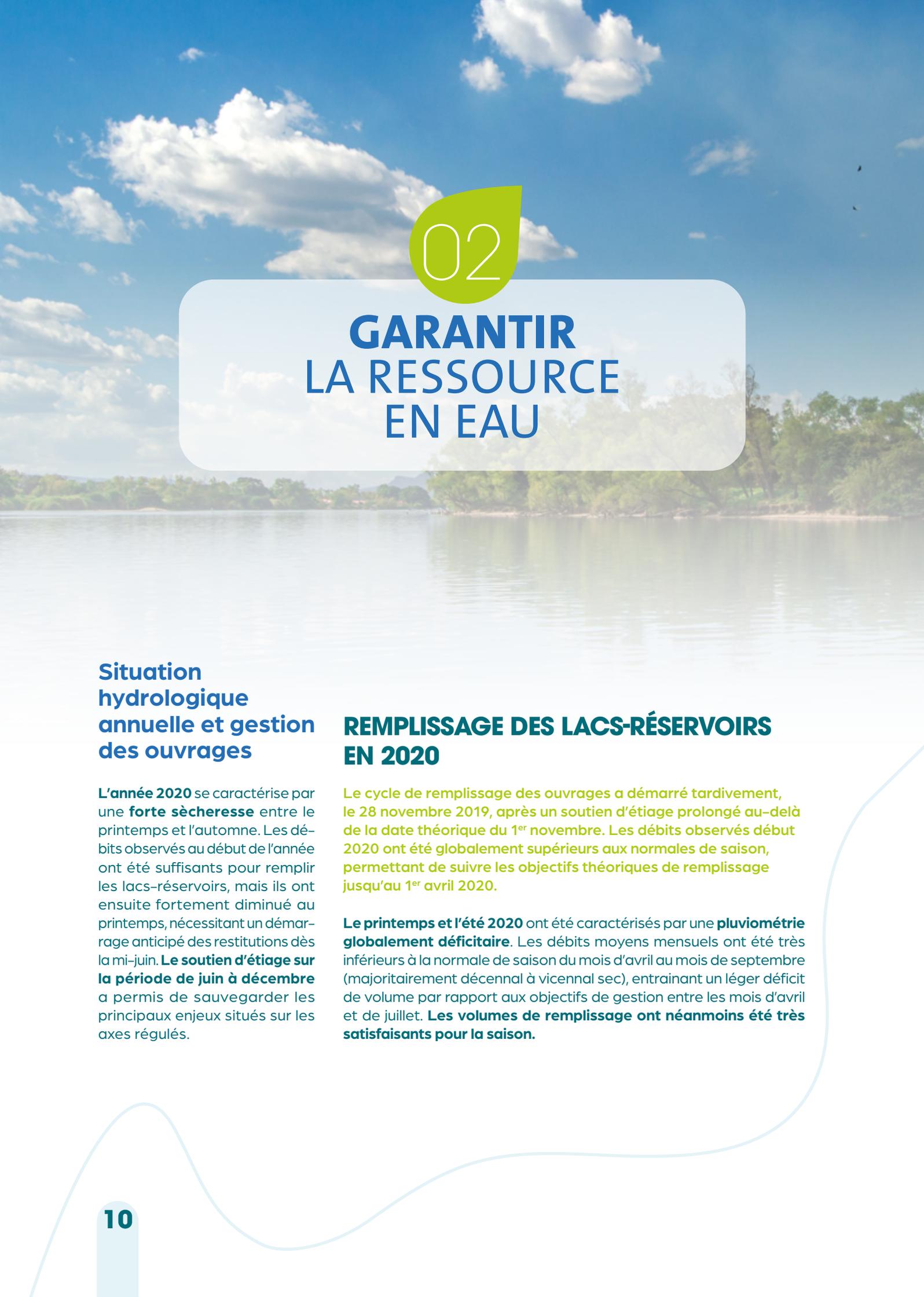
- 7^e vice-présidente de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Conseillère de Paris

**Jean-Michel VIART**

- 8^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Vice-président de Troyes Champagne Métropole

**François VAUGLIN**

- 9^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Conseiller métropolitain à la Métropole du Grand Paris
- Maire du 11^e arrondissement de Paris



02

## GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU

### Situation hydrologique annuelle et gestion des ouvrages

L'année 2020 se caractérise par une **forte sécheresse** entre le printemps et l'automne. Les débits observés au début de l'année ont été suffisants pour remplir les lacs-réservoirs, mais ils ont ensuite fortement diminué au printemps, nécessitant un démarrage anticipé des restitutions dès la mi-juin. **Le soutien d'étiage sur la période de juin à décembre** a permis de sauvegarder les principaux enjeux situés sur les axes régulés.

### REPLISSAGE DES LACS-RÉSERVOIRS EN 2020

**Le cycle de remplissage des ouvrages a démarré tardivement, le 28 novembre 2019, après un soutien d'étiage prolongé au-delà de la date théorique du 1^{er} novembre. Les débits observés début 2020 ont été globalement supérieurs aux normales de saison, permettant de suivre les objectifs théoriques de remplissage jusqu'au 1^{er} avril 2020.**

**Le printemps et l'été 2020** ont été caractérisés par une **pluviométrie globalement déficitaire**. Les débits moyens mensuels ont été très inférieurs à la normale de saison du mois d'avril au mois de septembre (majoritairement décennal à vicennal sec), entraînant un léger déficit de volume par rapport aux objectifs de gestion entre les mois d'avril et de juillet. **Les volumes de remplissage ont néanmoins été très satisfaisants pour la saison.**



Le volume stocké dans les lacs à l'issue de la phase de remplissage 2019-2020 a atteint un maximum de



**94 %**

de leur capacité normale de stockage



un volume suffisant pour réaliser la mission de soutien d'étiage



**750**

millions de m³  
le 27 mai 2020

Ces débits très bas en rivière ont été renforcés par les restitutions opérées par les 4 lacs-réservoirs, qui ont représenté, en septembre 2020 :

**60 %**

du débit observé à Paris

Entre **1/4**  
et **95 %**

du débit sur l'axe Yonne

**95 %**

du débit à Nogent-sur-Seine (Seine + Aube)

**75 %**  
à **98 %**

du débit observé sur l'axe Marne

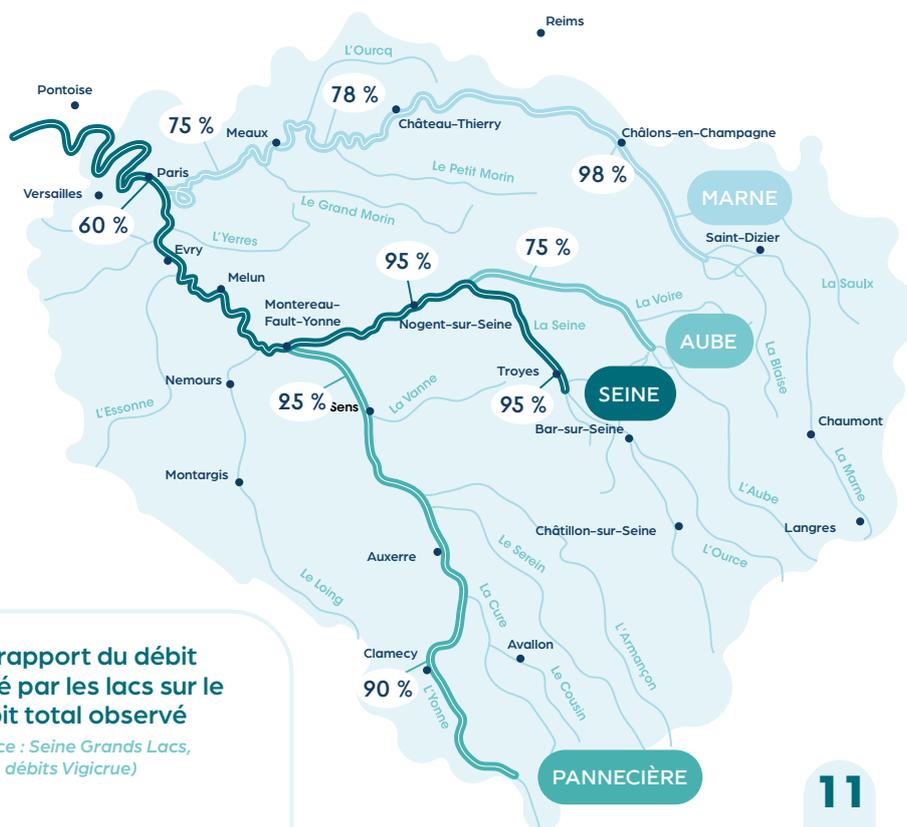


## SOUTIEN D'ÉTIAGE

L'année 2020 a été marquée par un étiage sévère et généralisé, ayant nécessité un démarrage anticipé du soutien d'étiage dès la mi-juin, sur la Seine, la Blaise et l'Yonne. Le soutien d'étiage a débuté le 1^{er} juillet sur la Marne et sur l'Aube, conformément à la gestion théorique.

## Représentation schématique de l'apport des lacs-réservoirs de l'EPTB sur les axes régulés par leur action

(Septembre 2020)



% = rapport du débit restitué par les lacs sur le débit total observé

(source : Seine Grands Lacs, débits Vigicrue)

# FIN DU SOUTIEN D'ÉTIAGE

Le mois de novembre 2020, marquant habituellement la fin du soutien d'étiage, s'est caractérisé par des **précipitations déficitaires** (inférieures à la moyenne de 60 à 80 %). Le soutien d'étiage a été prolongé sur les quatre lacs-réservoirs au-delà de la date théorique du **1^{er} novembre, jusqu'au 7 décembre** sur le lac Seine.

Le volume d'eau dans les quatre lacs-réservoirs a atteint son point le plus bas le **1^{er} décembre** avec 118 millions de m³ restants, soit 15 % de remplissage.



Lac réservoir Aube, remplissage 79 %



Lac réservoir Aube, remplissage 81 %

4 août 2020 (source : Seine Grands Lacs)

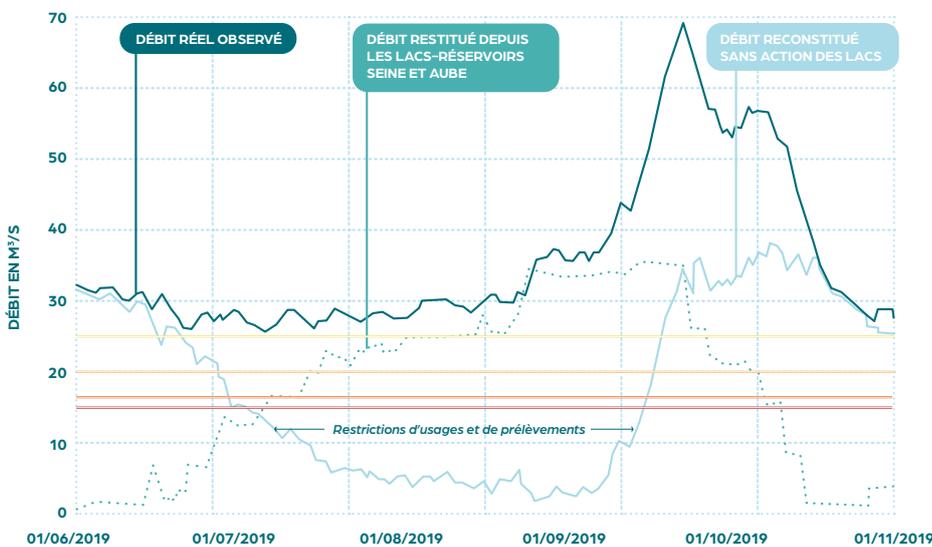
## ZOOM SUR

### Service rendu par l'EPTB à la centrale de Nogent-sur-Seine

La centrale nucléaire située à **Nogent-sur-Seine** nécessite une **vigilance particulière**, car son fonctionnement n'est possible que par un débit en Seine suffisamment élevé. Sans l'action des lacs Seine et Aube situés en amont, le débit naturel (mesuré à la station de Pont-sur-Seine, la plus proche) aurait été **inférieur au seuil de crise du 5 juillet au 6 octobre**, provoquant l'arrêt de la centrale pendant toute cette période. La reconstitution présentée dans le graphique

suivant permet d'illustrer l'**effet des lacs-réservoirs sur le débit des cours d'eau**, en comparant le débit qui aurait été observé en rivière sans soutien d'étiage (issue de reconstitutions sur la base de modélisations hydrauliques), aux seuils de vigilance imposant des restrictions d'usages. À Pont-sur-Seine, les restitutions ont ainsi représenté en septembre jusqu'à 95 % du débit observé dans la Seine.

### Débits observés et reconstitués à la station de Pont-sur-Seine – Seuils réglementaires étiage



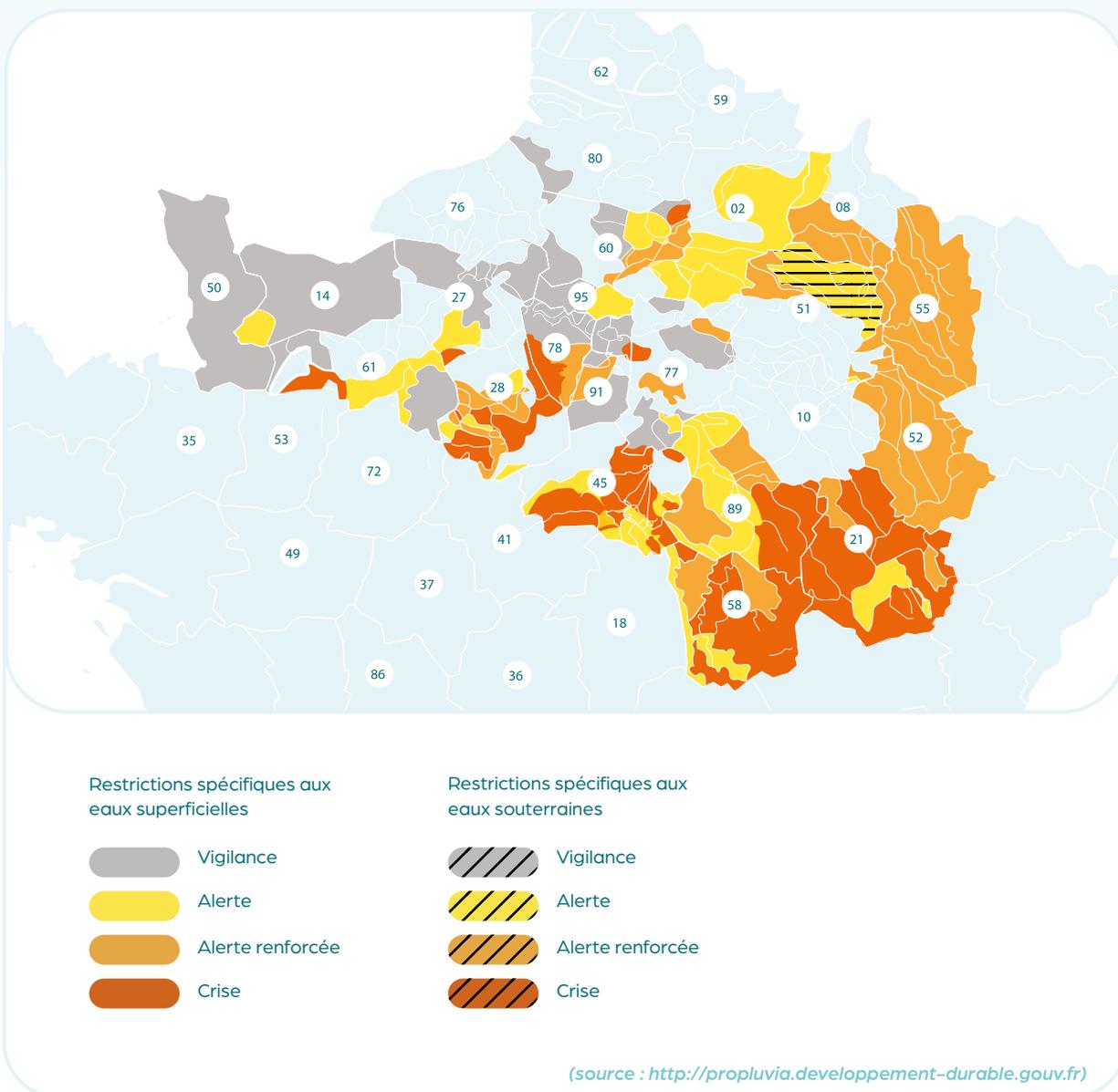
- Pont sur Seine
- Débit naturel
- ... reconstitué à Pont sur Seine
- Restitutions totales
- Seuil d'alerte
- Seuil d'alerte renforcée
- Seuil de crise

## DES RESTRICTIONS D'USAGE LIMITÉES SUR LES AXES RÉGULÉS

La **sécheresse observée en 2020** s'est traduite par plusieurs arrêtés de restriction d'eau délivrés durant l'été. La carte suivante montre que les départements de **l'Aube, la Marne et l'Est de la région Île-de-France** ont été globalement épargnés par les restrictions d'usage notamment grâce à l'apport des lacs-réservoirs sur les axes régulés. La situation hydrologique, **exceptionnellement sèche sur l'axe**

**Yonne**, a conduit à un placement des territoires de l'Yonne en aval de Pannecière sous les **seuils d'alerte et d'alerte renforcée**, malgré le soutien d'étiage réalisé depuis les retenues de Pannecière et la chaîne de la Cure.

Carte nationale des arrêtés au 1^{er} octobre 2020



03

## PRÉVENIR ET LIMITER LE RISQUE INONDATION

### Les Programmes d'Action de Prévention des Inondations

Ces programmes ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

### PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES

L'année 2020 a été la dernière année de mise en œuvre de ce PAPI, l'occasion de commencer à dresser de premiers éléments de bilan.

Sur les **167 actions labellisées** au titre de la convention **2017 – 2020**, **16** sont complètement achevées, **123** sont en cours de mise en œuvre.

## Le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes en chiffres :

Durée : **2014 - 2020** | **167** actions  
**20** maîtres  
d'ouvrages

Montant :  
**217 472 569 € TTC**

**Les principaux financeurs du PAPI sont :** l'État (fonds Barnier), La Métropole du Grand Paris, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Fonds européen de développement régional (FEDER), le conseil régional d'Île-de-France, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne (77), le Conseil Départemental de l'Essonne (91) et les maîtres d'ouvrages associés.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne franciliennes vise à réduire les conséquences des inondations.

### Il est construit autour de 4 objectifs prioritaires :

- Réduire la vulnérabilité du territoire francilien
- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages
- Aider les territoires sinistrés à se remettre rapidement des dommages subis
- Mobiliser tous les acteurs autour de la culture du risque

### Les actions achevées concernent :

- **Le dispositif de préparation à la prochaine inondation Episeine :** la plateforme de ressources Episeine.fr a dépassé les **100 000 visites**, **400 000 personnes** ont visionné les vidéos de la campagne digitale « Idées reçues » et **200 personnes** ont été formées ;
- Le nouveau modèle de **propagation des crues** ainsi que le nouveau modèle de **propagation des nappes souterraines** en cas de crue ;
- Des diagnostics de **territoires** et de nombreux diagnostics de la **vulnérabilité des bâtiments** ;
- **La modernisation de la Vanne** dans le secteur de Saint-Maur (94) ;
- **La prolongation de la digue** de Sartrouville sur la commune de Montesson (78) et **la création en amont d'une grande zone humide** de compensation (mise en service depuis décembre 2020).



**Un site internet**, destiné au grand public, aux collectivités et aux entreprises (9000 visites sur Episeine.fr en février 2021),



**Des contenus pédagogiques** et des formations gratuites (en présentiel ou en e-learning)



**Des réseaux sociaux dédiés** @Episeine, permettant d'interagir (15 000 interactions Facebook en février 2021).

**EPI  
SEINE**

**SEREZ-VOUS PRÊT POUR  
LA PROCHAINE INONDATION ?**



**Prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson (78) et création d'une zone humide associée**

*Maître d'ouvrage : SMSO*



**Modernisation de la Vanne secteur de Saint-Maur/Joinville-le-Pont**

*Maîtres d'ouvrage : MGP, CD 94*

## Des résultats à la hauteur des ambitions initiales

Une dynamique territoriale indéniable s'est engagée depuis 2014 par les 20 maîtres d'ouvrage, dynamique qui concerne l'ensemble des axes du PAPI : plus de 75 % des actions ont été engagées et 89 % du montant des actions programmées a été engagé. Ces actions relèvent principalement de la sensibilisation, de la gestion de crise, de la réduction de la vulnérabilité ou encore de travaux sur des ouvrages. Ce bilan positif du PAPI 2014-2020 est le fait d'une bonne dynamique à l'échelle du bassin de risque et un argument déterminant en vue de poursuivre dans le cadre d'un PAPI n°2 qui continuera et amplifiera même la dynamique.

## Vers un deuxième PAPI sur la métropole francilienne pour poursuivre la dynamique engagée

Le bilan très encourageant du PAPI n°1 a poussé l'EPTB Seine Grands Lacs à poursuivre le travail engagé pour **réduire la vulnérabilité du territoire** et se préparer davantage à faire face à une crue majeure de la Seine et/ou de la Marne. **Dès la mi-2020**, l'EPTB a engagé l'élaboration d'un **PAPI n°2** qui s'étendra sur la période **2022-2027**. Ce PAPI viendra consolider la dynamique engagée en **2014-2020**, pour faire de l'Île-de-France **un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues majeures de la Seine et de la Marne**.

Ce nouveau programme **garantira la poursuite du travail initié avec les acteurs actuels du PAPI** et permettra **l'intégration de nouveaux acteurs**, suite aux évolutions de gouvernance apportées par la compétence GEMAPI. Ce nouveau programme, cohérent et ambitieux, s'inscrit dans la continuité du premier PAPI. Il entend **poursuivre la mise en œuvre des objectifs fixés par l'État** dans les stratégies locales de gestion des risques d'inondation de la métropole francilienne et de Meaux.



### Daniel LEVEL, Président du Syndicat mixte Seine Ouest (SMSO)

« 10 ans de réflexion, de travail [...] et de recherches de financement ont été nécessaires pour, au final, une réalisation exceptionnelle qui protège la ville de Montesson des inondations. Avec 3,4 Millions d'euros issus du fonds Barnier, l'État est le plus gros financeur de la digue de Montesson au titre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, porté par l'EPTB Seine Grands Lacs et je tiens à remercier pour cela Frédéric Molossi, Président de l'EPTB. Au-delà du bilan financier de cette action, de vraies relations de travail et de partenariat se sont tissées entre les équipes de Seine Grands Lacs et du SMSO qui j'espère perdureront dans le cadre du PAPI 2 »

L'enquête publique pour l'opération de site pilote de la Bassée s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet 2020. Elle concernait la création et l'exploitation de l'aménagement hydraulique mais aussi la réalisation d'actions de restauration écologique.

Se déroulant sur **12 communes**, cette enquête a permis **l'information complète du public sur l'opération et le recueil des observations et propositions**. Cette enquête était également un indispensable des procédures d'autorisation du projet.

Une commission d'enquête a été désignée spécifiquement par le tribunal administratif. Cette commission a veillé, en toute indépendance, **à la bonne information du public et au respect des procédures**. Les commissaires enquêteurs ont pu tenir de nombreuses permanences pour recevoir les avis des publics.

Au terme de l'enquête publique, la commission a rencontré environ **150 personnes** et a transmis à l'EPTB Seine Grands Lacs **178 contributions**. L'EPTB a alors apporté réponse à chaque observation, en s'engageant notamment à acheminer au moins

**50 %** des matériaux nécessaires à la construction des digues par transport fluvial.

La commission d'enquête a émis un **avis favorable** sur l'opération ainsi que sur l'ensemble des procédures d'autorisations associées. La commission reprend à son compte l'engagement pris par l'EPTB sur le mode de transport fluvial majoritaire pour l'approvisionnement du chantier. Tout particulièrement, la commission donne un satisfecit à **l'ensemble des réponses apportées par l'EPTB aux observations du public**.



Le Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs a délibéré favorablement la poursuite de l'opération de site pilote de la Bassée. Cette délibération confirme l'intérêt général de cette opération et entérine les adaptations du projet décidées suite à l'enquête publique.



Le Préfet de Seine-et-Marne a ainsi délivré l'autorisation environnementale de l'opération, qui permet le démarrage des travaux.



Le Préfet de Seine-et-Marne a délivré la déclaration d'utilité publique de l'opération. Cette déclaration permettra notamment à l'EPTB Seine Grands Lacs de recourir à l'expropriation pour le démarrage des travaux de construction.



### Le financement de l'opération



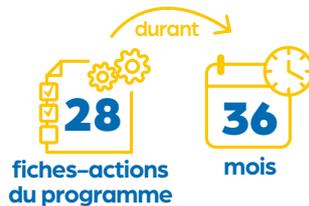
Le **12 juillet 2020**, l'EPTB a présenté à la commission mixte inondation (CMI) les éléments socio-économiques permettant de justifier **l'investissement nécessaire à l'opération de site pilote de la Bassée**. Cette Commission a ainsi « **labellisé** » l'avenant au Programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes, programme portant désormais la réalisation des travaux de l'opération. Cette décision

a permis la confirmation du financement par l'État de **50 %** de l'investissement. Ce financement repose sur le Fonds de prévention des risques naturels majeurs. Enfin, le Comité syndical de l'EPTB a approuvé, le **22 septembre 2020**, la convention de financement de la phase travaux de l'opération par la Métropole du Grand Paris. Cette nouvelle convention vient porter la participation de la collectivité à **30 %** de l'investissement.

# AU CŒUR DE LA VIE DES TERRITOIRES

## PAPI d'intention de la Marne, Vallage et Perthois

Suite à la labellisation devant les membres du Plan Seine, tous les partenaires engagés autour du programme d'actions ont signé la convention-cadre de financement le 28 octobre 2019, permettant la mise en œuvre des :



Inondations en janvier 2018 à Vecqueville en Haute-Marne

Source : SDIS de Haute-Marne

Parmi les actions initiées :

La formalisation du retour d'expérience de la crue de janvier/ février 2018 par les services de l'État de la Haute-Marne

L'installation de quatre stations hydrométriques, autour du lac du Der, par les services de l'EPTB Seine Grands Lacs

Le lancement de l'étude globale relative à la synthèse des études hydrologiques, hydrauliques et la définition d'une stratégie de préservation et/ou de restauration des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) par les services du Syndicat mixte du bassin de la Marne (SMBMA) ; ainsi que l'analyse de vulnérabilité du territoire par les services de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise (CASDDB)

### PAPI d'intention de la Marne, Vallage et Perthois

### Et après ?

L'année 2021 sera propice d'une part, aux enseignements de l'étude globale portée par le Syndicat mixte du bassin de la Marne, conduisant à étendre le périmètre d'actions à l'amont du bassin de la Marne et à l'analyse de vulnérabilité du territoire portée par la Communauté d'Agglomération

Saint-Dizier, Der et Blaise. D'autre part, elle sera également l'occasion de développer et étendre le dispositif de sensibilisation EPISEINE et le lancement de la définition du ou des systèmes d'endiguement par la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise.

## PAPI d'intention du bassin du Loing



Vue aérienne de la confluence Loing-Seine au niveau de Saint-Mammès (77) lors de la crue de juin 2016.

Après 18 mois de concertation, le PAPI d'intention du bassin du Loing a été labellisé avec les félicitations du jury à l'occasion du Comité technique du Plan Seine élargi du 24 juin 2020.



durant

L'année 2020 a principalement été consacrée à la signature de la convention cadre de financement du PAPI (CCF) et à la préparation des actions à lancer en 2021 :

Préparation des tableaux et des indicateurs de suivi, préparation d'un rétroplanning des actions.

Préparation d'un guide à l'intention des maîtres d'ouvrage avec la DREAL Centre - Val de Loire et la Direction Départementale des Territoires du Loiret.

Préparation des instances : comité technique du 02/02/2021 et comité de pilotage de démarrage du 09/02/2021.

## PAPI d'intention du bassin du Loing Et après ?

L'année 2021 sera une année prolifique puisque ce ne sont pas moins de **27 actions qui vont démarrer sur 37** que compte le PAPI. L'évènement le plus attendu concerne **le lancement de l'étude hydrologique et hydraulique du bassin-versant du Loing par l'EPAGE du Loing**. Projet « phare » du PAPI d'intention, cette vaste étude alliant mesures de terrain et modélisation informatique

augure d'un accroissement significatif de la connaissance sur la nature et la genèse de l'aléa de crue dans le bassin et permettra de **définir une stratégie de prévention des inondations**. Cette année sera également placée sous le signe de **la culture du risque** avec l'extension du dispositif de sensibilisation EPISEINE au bassin du Loing.

## PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure

Suite à la labellisation par les membres du Plan Seine et de la CMI, tous les partenaires engagés autour du programme d'actions ont signé la convention-cadre de financement le 21 juillet 2020, permettant la mise en œuvre des :



avec une révision prévue à mi-parcours.

### Parmi les actions initiées :

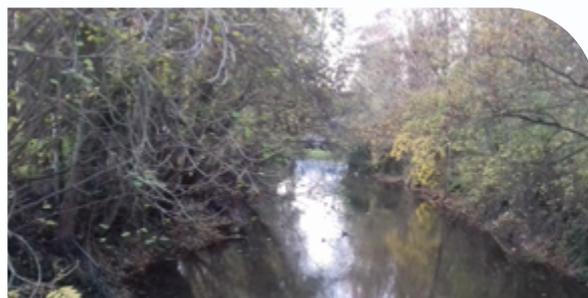
- Le lancement des deux études de modélisation hydrauliques, l'une sur le bassin de la Seine auboise portée par le SDDEA et l'autre sur la partie amont des bassins versant de l'Ource, de la Seine et de La Laignes portée par l'EPAGE SEQUANA ;
- La réalisation d'une fiche outil sur la thématique inondation, intitulée « Mieux intégrer le risque inondation dans l'urbanisme » par le Syndicat DEPART ;

- La préparation de l'étude de conception du projet de rénovation des digues du centre-ville de Troyes, par Troyes Champagne Métropole ;
- La mise en œuvre de haies sur le bassin de l'Hozain pour ralentir les écoulements, par le SDDEA ;
- La consultation du marché sur l'accompagnement des communes à la pose de repères de crues, par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Le premier comité technique de mise en œuvre du programme s'est tenu le 15 septembre 2020 dans les locaux de Troyes Champagne Métropole.

### Plantation de haies sur le bassin de l'Hozain

Maître d'ouvrage : SDDEA  
Crédit Photo : WG



### Digues dites du « centre-ville » dans le Parc des moulins à Troyes

Maîtres d'ouvrage : TCM - Crédit Photo : WG

## PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure Et après ?

L'année 2021 sera importante pour le bon avancement du programme avec d'une part **la mise en œuvre des études débutées en 2020** et d'autre part **la préparation des 33 autres fiches actions** à démarrer cette année. L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque sera au cœur des

actions menées, à travers le développement du **dispositif de sensibilisation EPISEINE** sur le bassin versant, les ateliers du PAPI et l'accompagnement des communes à la pose de repères de crues mené par l'EPTB Seine Grands Lacs.

# Les Zones d'Expansion de Crue (ZEC)

L'action 4.1.2 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes est consacrée à la « préservation, restauration et gestion des champs d'expansion de crue et des zones humides ».

Financée dans le cadre du contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'adaptation au changement climatique du bassin amont de la Seine, cette action aborde deux volets :

## 1 L'élaboration d'un outil numérique sous SIG d'identification et de hiérarchisation des Zones d'Expansion de Crue.

Au 1^{er} septembre 2020, les services de l'EPTB Seine Grands Lacs ont achevé la 1^{ère} phase des investigations consistant à développer un outil SIG qui permet d'identifier, de caractériser et de hiérarchiser les ZEC à l'échelle parcellaire. Cet applicatif géomatique d'aide à la décision a été testé sur le secteur de la Vanne aval. Il permet de sélectionner, à la parcelle, les espaces en fonction de leur potentiel de rétention, de

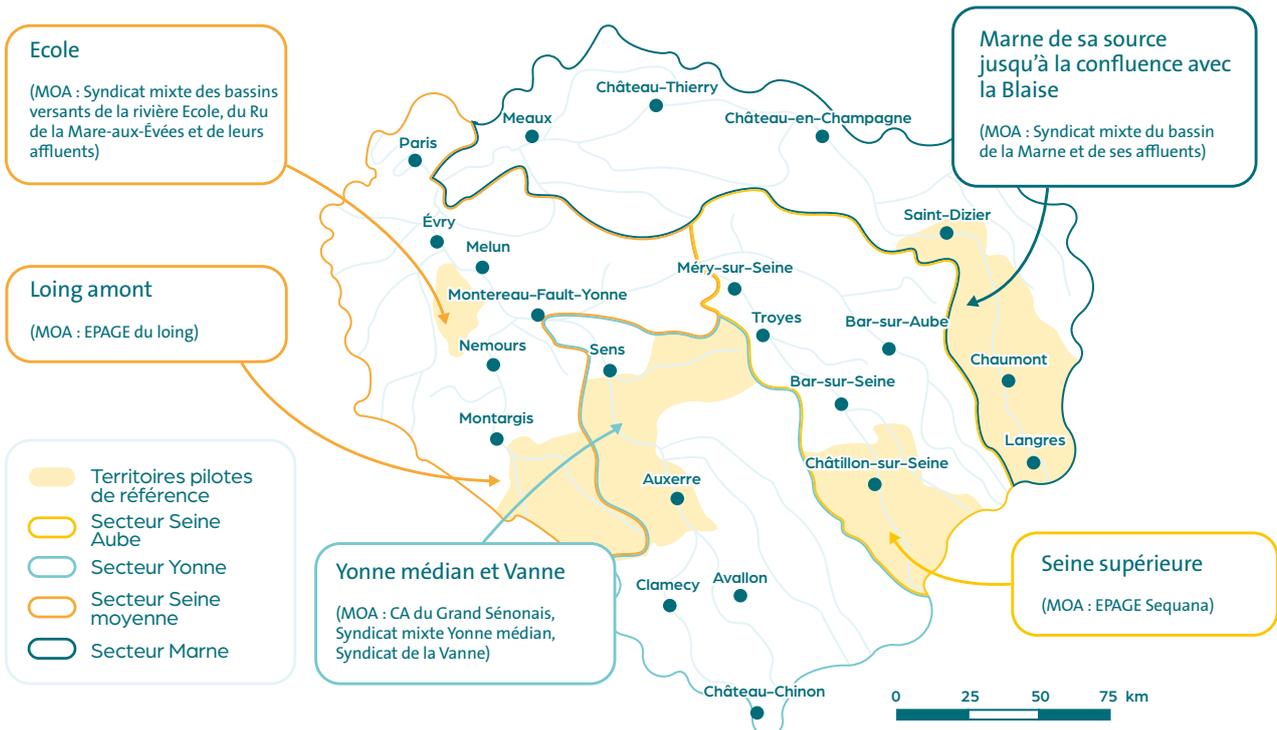
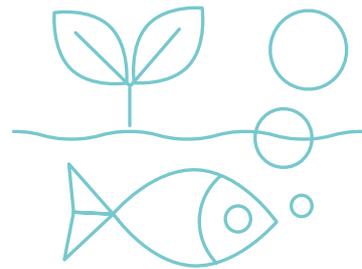
critères environnementaux et/ou de vulnérabilité et définir la nature des actions à entreprendre selon les 3 classifications retenues : « à préserver », « à optimiser/restaurer » ou « à aménager ».

En 2021, il sera déployé sur l'ensemble des territoires pilotes de références :

- l'EPAGE SEQUANA sur la Seine amont (21),
- l'EPAGE du Loing (45),
- le Syndicat mixte de la Vanne et de ses Affluents,
- la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et le Syndicat mixte Yonne Médian (89 et 10),
- le Syndicat mixte du bassin de la Marne Amont (52),

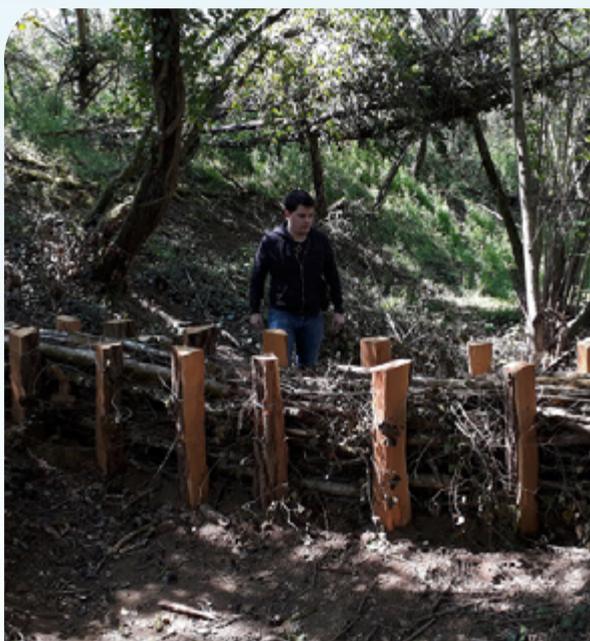
le Syndicat mixte des bassins versants de la Rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents (SEMEA) (77).

Par ailleurs, l'outil de requête volumique qui permet d'estimer le volume d'eau potentiellement stockable sur un espace donné pour une crue de référence ou pour un remplissage intégral du lit majeur a également été amélioré.



## 2 La co-construction avec les acteurs locaux de projets de territoires.

Dans le cadre de ce second volet, l'EPTB Seine Grands Lacs a recensé, au sein des territoires pilotes, **plus de 200 projets** en lien avec les ZEC pour un montant total de **60 millions d'euros**. **25 projets** de territoires sont suivis dans le cadre de l'action (7 cahiers des charges rédigés, 17 projets suivis et 1 chantier réalisé).



Travaux de ralentissement dynamique sur la Ravine de Rosoy réalisés au printemps 2020 (Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais)

Ils concernent :

- **LA PRÉSERVATION** : stratégies d'acquisitions foncières du SEMEA ou de l'EPAGE du Loing, projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » de l'EPAGE Sequana...
- **L'OPTIMISATION** : restauration ou amélioration du fonctionnement en crue (restauration du Ru de Cérilly avec le Syndicat mixte de la Vanne, reprise de l'ancien tracé de la Suize en amont de Chaumont avec le SMBMA...
- **L'AMÉNAGEMENT** : travaux de ralentissement dynamique sur les ravines comme celles de Rosoy avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais...



Relevés topographiques pour la réalisation d'une ZEC en amont de la commune de Dixmont (Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, juillet 2020)

Par le biais d'un groupe de travail, l'action est étendue à **l'ensemble des territoires qui souhaitent entrer dans la démarche ou s'intéressant à la thématique des zones d'expansion de crue**, tout en préservant une animation concentrée sur les territoires pilotes de référence. **Ainsi, en 2020, deux réunions du groupe de travail ont été organisées.** À travers l'utilisation des outils SIG, **la première réunion a permis de comprendre les liens entre ruissellement et fonctionnement des**

zones d'expansion de crue. **La seconde** a mis en évidence les problématiques liées au financement des actions.

Enfin, **cinq ateliers de sensibilisation à la préservation des zones d'expansion de crue** ont été organisés avec les territoires pilotes à destination des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Ils ont permis de toucher 26 personnels techniques et 16 élus.



04

## PRÉSERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

Au cœur de son territoire, l'EPTB Seine Grands Lacs se veut exemplaire en matière de politique environnementale.

En développant des partenariats locaux, Seine Grands Lacs poursuit et renforce sa politique en la matière. Cette démarche concilie la préservation et la valorisation environnementale de milliers d'hectares.

### UN RÉSEAU DE MARES EN DÉVELOPPEMENT

L'EPTB Seine Grands Lacs est riche d'un patrimoine de 175 mares, réparties sur l'ensemble des 10 000 hectares d'emprises. En 2020, 18 mares ont été créées pour favoriser la biodiversité.

La restauration et création de mares obéit à des règles de génie écologique strictes. Après un diagnostic établi en 2019 signifiant les lieux les plus propices pour favoriser certaines espèces comme le très rare triton crêté ou le crapaud sonneur à ventre jaune, les mares ont été aménagées selon un profil bien spécifique. C'est un travail tout en finesse qui a été mené.

## Un travail de précision en des points stratégiques

Le travail de terrassement de **101 m³ de matériaux** (creusement des mares et régalage de la terre excavée) a été réalisé à l'aide d'une mini pelle pour minimiser le tassement des sols, la dégradation des prairies en place. **Cinq mares** ont été aménagées en rive droite du canal de restitution Marne sur la commune d'Arrigny. La commune d'Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière, déjà bien dotée en mares, a bénéficié de **neuf nouvelles mares**. **Quatre mares** ont été créées sur les communes de l'amont du canal d'aménée (Moeslains, Saint Dizier, Valcourt).



Création et restauration de mares bien profilées avec des berges complexes et des profondeurs variées

## Des partenaires locaux impliqués

À noter qu'en milieu prairial, les produits de terrassement ont été réensemencés par des graines issues de **l'ESAT de Puellemontier**, fournisseur de graines locales labellisées « végétal local » adaptées aux terrains de la Champagne humide.

Les travaux de réhabilitation et de création des mares d'un montant de **18 000 euros TTC** ont été financés à hauteur de **20 % par l'EPTB** et **80 % par l'Agence de l'eau Seine Normandie** dans le cadre d'un appel à projet **trame verte et bleue** initié en 2018 par la région Grand Est.



## Un contrôle de l'efficacité des réalisations

Les mares réalisées en **novembre 2020** seront surveillées pour s'assurer qu'elles seront colonisées par les amphibiens et le cortège de plantes aquatiques approprié. Par ailleurs, pour les retrouver, elles sont géolocalisées sur **GéoSeine Grands Lacs** (sig.seinegrandslacs.fr).

Ces informations sont communiquées au programme régional des amphibiens du Grand Est qui élabore des synthèses à l'échelle régionale et propose des stratégies d'actions de conservation.

Par ailleurs, des **actions de nettoyage et d'entretien des autres mares** sont régulièrement menées par les agents de l'EPTB, en y associant autant que possible enfants et adolescents.

## LE SYNDICAT DU DER, UN PARTENAIRE ENGAGÉ AUX CÔTÉS DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS

Afin d'éviter le problème de mortalité piscicole dans le port de Giffaumont, deux actions ont été menées par le Syndicat du Der en étroite collaboration avec l'EPTB Seine Grands Lacs.

### 1 Construction d'un batardeau

L'objectif est de maintenir un niveau d'eau suffisant pour les poissons en période de vidange du lac Marne. Cet ouvrage a été réalisé en argile et en enrochement prélevés sur site, au niveau de l'eau.



Coût de l'opération  
**16 463,40 € HT**

### 2 Une pêche de sauvegarde

Le Syndicat du Der a mandaté deux professionnels pour mener cette campagne de pêche de sauvegarde.

Ce sont environ 6 tonnes de poissons qui ont été pêchés, essentiellement du poisson blanc à 98 % (gardons, rotengles) et quelques tanches, petits brochets, petites perches.

Les poissons ont été déversés aussitôt dans le bassin Sud, point d'eau le plus proche pour ce type de pêche de sauvetage.

Aucune mortalité de poissons n'a été déploré, vu le niveau d'eau restant dans le port (environ 1m40). Des aérateurs ont été installés en prévention pendant toute la période de « basse eau ».



Coût de l'opération  
**1 350 € HT**



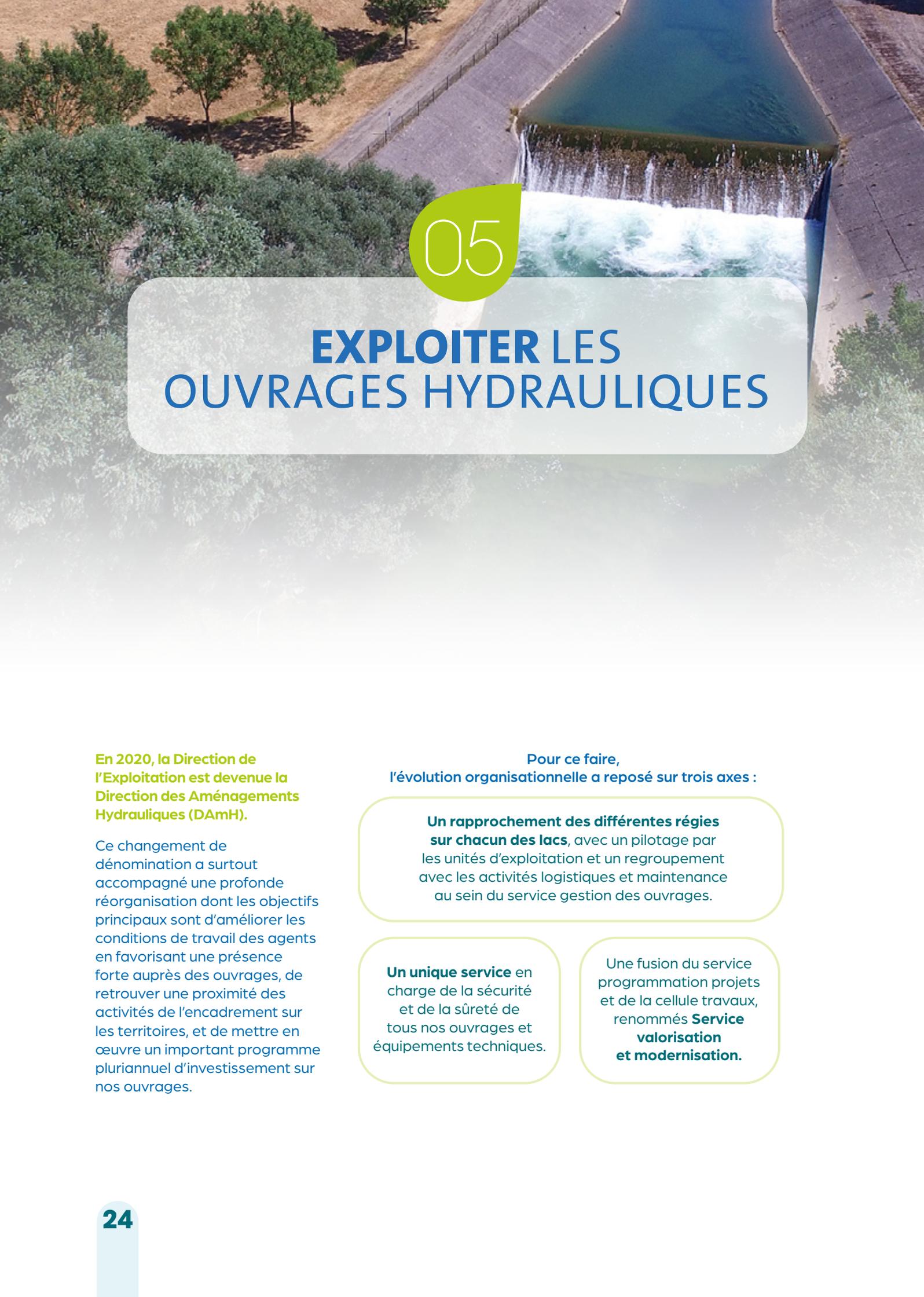
Renouée  
du Japon

## DES ESPÈCES ENVAHISSANTES SOUS CONTRÔLE

Renouée du Japon et Galéga sont les deux espèces dans le viseur des agents de l'EPTB. Véritables colonisatrices, ces espèces poussent aux dépens des jeunes plantes locales. Ce sont non seulement des nuisibles en termes de biodiversité mais elles causent aussi de nombreux dommages le long des cours d'eau ou dans les haies dont l'EPTB a la gestion.

Pour lutter contre la Renouée du Japon, il a donc été décidé de pratiquer le débroussaillage à la lame pour éviter de propager des morceaux aux alentours. Une fois coupées, ces plantes sont dorénavant incinérées.

Pour ce qui concerne le Galéga, le principal danger vient du fait que son feuillage est toxique pour le bétail. Un travail de surveillance des emprises de l'EPTB est donc assuré pour éviter sa prolifération.



05

## EXPLOITER LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

En 2020, la Direction de l'Exploitation est devenue la Direction des Aménagements Hydrauliques (DAmH).

Ce changement de dénomination a surtout accompagné une profonde réorganisation dont les objectifs principaux sont d'améliorer les conditions de travail des agents en favorisant une présence forte auprès des ouvrages, de retrouver une proximité des activités de l'encadrement sur les territoires, et de mettre en œuvre un important programme pluriannuel d'investissement sur nos ouvrages.

Pour ce faire,  
l'évolution organisationnelle a reposé sur trois axes :

**Un rapprochement des différentes régies sur chacun des lacs**, avec un pilotage par les unités d'exploitation et un regroupement avec les activités logistiques et maintenance au sein du service gestion des ouvrages.

**Un unique service** en charge de la sécurité et de la sûreté de tous nos ouvrages et équipements techniques.

Une fusion du service programmation projets et de la cellule travaux, renommés **Service valorisation et modernisation**.

Cette transformation permettra aussi aux équipes d'anticiper la gestion de la Bassée, son exploitation future constituant un défi important à relever par la Direction.



## GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

### Des activités ajustées mais maintenues pendant les périodes de confinement

Malgré le confinement qui a été mis en œuvre au niveau national, l'exploitation, le contrôle et la maintenance des ouvrages de l'EPTB Seine Grands Lacs ont été assurés sans discontinuité. Une organisation adaptée a été déployée de façon à préserver la santé des agents et intervenants extérieurs (respect des gestes barrières, ventilation des locaux, désinfection des équipements, ...), tout en permettant la réalisation des missions essentielles rattachées aux ouvrages.



Mise en œuvre de sable pour reconstituer la couche drainante support.

S'agissant de l'exploitation, l'entrée en période de confinement correspondait à la gestion de la fin de la crue dont le pic à l'amont de chacun des lacs réservoirs a été observé dans la **première quinzaine du mois de mars**.

Les interventions de maintenance électromécaniques ont été assurées : les réparations programmées ont été menées à terme avec succès, dans le respect des objectifs calendaires et budgétaires.



Mise en œuvre des matelas Reno

Enfin, **les contrôles ont été maintenus**, avec une organisation adaptée. Les inspections visuelles menées à cette occasion ont notamment permis d'identifier rapidement une dégradation de la protection anti-batillage du parement amont du barrage de la Morge. Cette observation faisait suite à un épisode venteux soutenu, orienté de façon à générer le déferlement d'importantes vagues contre le parement amont du barrage.

Une intervention rapide en régie a permis de stabiliser la situation grâce à la mise en œuvre d'une réparation temporaire au moyen de matelas Réno (cages grillagées remplies de cailloux). La rapidité de réaction, malgré le contexte sanitaire du moment, a permis de ne pas interrompre la phase de remplissage en cours à cette période de l'année. Une réparation localisée pérenne a été menée durant l'automne 2020, à l'issue de la phase de déstockage du réservoir.



Constat de dégradation de la protection anti-batillage du parement amont – Barrage de la Morge (Seine).

# VALORISATION ET MODERNISATION DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

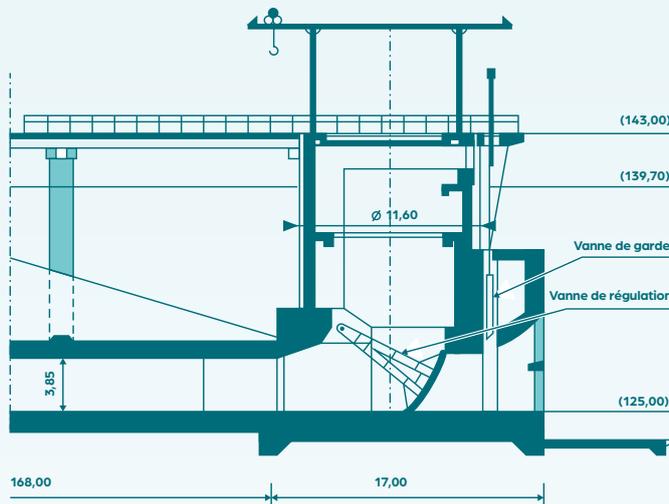
## Lac Marne

### Réhabilitation de la tour de restitution principale du lac-réservoir Marne, LT7

La tour de restitution principale est située à l'amont de la digue de l'Argentolle. À l'avant est accolé un dispositif d'entonnement qui est fermé par 2 vannes wagons de 2,80 mètres x 4,10 mètres (largeur-hauteur) faisant office de vannes de garde. Dans la tour ont été placées deux vannes-segment de régulation de section 2,80 mètres x 3,80 mètres.

La vanne de garde gauche présentait des points de blocage à la montée, entraînant ainsi des difficultés de manœuvres notamment sous une forte charge d'eau.

La réhabilitation des vannes a eu pour objectif de corriger durablement, sur les deux passes, des avaries telles que le blocage des roues wagons, un fluage des rails d'appuis (BURBACH) aux niveaux des emplacements des roues et un frottement des axes dans les rails guide (UAP).



Mesures en mètres



### Réhabilitation des vannes de garde et des organes de manœuvre

Dépose des 2 vannes et transport en usine de désamiantage, remise en état des galets et des vérins, mise en peinture des 2 vannes, désamiantage sur site et rechargement des rails, remplacement des joints, reprise de désordres des bétons, réalisation et pose de garde-corps et de platelage caillebotis...

### Rénovation de la partie électromécanique et hydraulique

Remplacement des codeurs pignons, chaînes et des capteurs de positions, modification du programme automate, mise à jour de l'ensemble des supervisions, installation d'un éclairage LED dans les 2 galeries.



Pendant les travaux



### Et après ?

Réhabilitation de l'extrados de la passerelle en 2021



## Lac Aube

### Rénovation de la drome de Jessains, CAM Aube

Une drome est un barrage flottant placé en limite amont du canal d'amené et dont la fonction est d'empêcher l'entrée des flottants de la rivière pour ne pas encombrer les grilles. Il est composé de flotteurs reliés entre eux et raccordés aux rives d'un cours d'eau.

### Présentation de l'ouvrage



x13

flotteurs raccordés aux rives du canal, amenés à l'aide de caissons coulissants sur rails de guidage verticaux

**6,48 mètres** de long  
**1,06 mètres** de diamètre  
**3,530 tonnes**

**+ de 50 tonnes au total**



### Objectif

L'ouvrage a subi des dégradations liées à une rupture d'un système d'assemblage entre deux cylindres flotteurs. Cette avarie survenant en pleine période de gestion de crue, la drome a été extraite en urgence du plan d'eau pour éviter son démantèlement complet puis stockée sur la rive. Durant la période de stockage hors d'eau, des analyses par prélèvement ont révélé la présence d'amiante et de plomb dans le revêtement anti corrosion extérieur des cylindres. La rénovation complète de l'ouvrage devait donc permettre de vérifier le bon état de flottaison et de résistance des éléments, de désamianter l'ensemble afin de simplifier les conditions d'intervention pour les opérations d'entretien et de maintenance et de reconstituer une protection anti corrosion extérieure par la mise en œuvre d'une peinture adaptée.



Avant travaux



Dépose de la drome



Après travaux

Montant de l'opération :  
**316 225.20 € TTC**

Période et délai de réalisation :  
**juin 2020 à août 2020**

## Lac Seine

### Remplacement de la passerelle d'accès à la tour de restitution du réservoir Seine, dite de la Morge



**80 mètres** de long  
**52 tonnes**  
**2 piles de 8 et 15 mètres**  
de hauteur

Installée à la création du lac-réservoir Seine en 1966, la passerelle d'accès à la tour de restitution depuis la crête du barrage de la Morge présentait un état vieillissant et n'avait pas fait l'objet de travaux depuis 1989. Des impératifs d'exploitation, d'entretien et de maintenance des équipements ont rendu nécessaire le remplacement de la passerelle. Les travaux se sont déroulés entre 2019 et 2020 :

**Octobre 2019** : dépose de l'ancienne passerelle par hélicoptage et pose d'un ponton provisoire flottant.

**Novembre 2019** : renforcement des massifs béton où reposent les piles de la passerelle.

**Janvier à août 2020** : construction de la passerelle en usine.

**Septembre 2020** : repose des piles et de la passerelle (grue sur barges à plan d'eau haut).



Avant travaux



Transport de l'ancienne passerelle par hélicoptage

Montant de l'opération : **1 400 000 € TTC**

## Lac Pannecière

### Réfection de l'étanchéité des sous-faces de la structure du pont sur le barrage

#### Descriptif de l'ouvrage concerné

Une inspection détaillée du pont route du barrage de Pannecière a mis en évidence une usure de l'ouvrage en béton armé tels que des éclats de béton et des armatures apparentes corrodées en sous-face des encorbellements ainsi que de nombreuses et importantes zones d'infiltration.

L'EPTB Seine Grand Lac a missionné le bureau d'étude SIXENSE Engineering pour réaliser un diagnostic des bétons de l'intrados et avoir un état des lieux des pathologies vis-à-vis de la durabilité des matériaux, ceci afin de définir au plus juste les réparations à entreprendre. Ce diagnostic a été réalisé courant décembre 2019.

Les travaux, objet de l'opération, consistent à rénover les bétons en sous-face des encorbellements amont et aval et des prédalles ainsi que de la poutre support amont. La reprise des bétons des garde-corps sur les faces extérieures a également été réalisée.



Pendant les travaux



Après travaux

Montant de l'opération :

**762 293,96 € TTC**

Période et délai de réalisation :

**du 7 septembre 9 décembre 2020**



06

## SEINE GRANDS LACS EN 2020

### LE BUDGET

Des dépenses globales (réelles et d'ordre, en fonctionnement et en investissement) à hauteur de 34,7 M € en 2020, soit une diminution de 1,8 % par rapport à 2019 :

**14,49 M €**

en fonctionnement

(dont 2,02 M € de dépenses d'ordre), soit - 25,5 % (-4,95 M €).

**Diminution importante** due à la redevance pour soutien d'étiage qui est désormais gérée au plus près du réel et qui n'impliquera a priori plus de reversements de trop-perçus en charges exceptionnelles, mais également due à des efforts de rationalisation conséquents (diminution de plus de 12 % des charges générales).

**20,21 M €**

en investissement

(dont 614 K € de dépenses d'ordre), soit une augmentation de près de 27 % par rapport à 2019.

**À noter que le budget d'investissement 2020 de base était plus ambitieux que 2019** puisqu'il prévoyait le début des travaux du projet de la Bassée ainsi qu'un plan d'entretien et de réhabilitation des ouvrages renforcé.

Taux de réalisation  
2020 des dépenses  
réelles (comparaison de  
l'inscription de crédits faite  
au budget prévisionnel  
par rapport aux dépenses  
vraiment réalisées) :



Section de fonctionnement  
**91,65 %**



Section d'investissement  
**86,12 %**

Ces taux, **en augmentation depuis 2018**, reflètent la forte mobilisation de l'ensemble des équipes afin de réaliser les opérations prévues et indispensables au bon entretien des ouvrages, à l'avancement du projet de la Bassée et de façon plus générale à la modernisation de l'Établissement.

Les recettes réelles de l'EPTB sont en augmentation de 8,7 % (passant de 27,42 M € à 29,81 M €). Les deux principales sources de financement de l'EPTB restent les contributions des membres (9,011 M €, stable par rapport à 2019), ainsi que la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage (8,28 M €). Les autres ressources financières sont notamment les recettes patrimoniales et les subventions.

En investissement, 2020 a permis de consolider le plan de financement de la phase travaux du site pilote de la Bassée avec les différents partenaires (État pour 50 %, Métropole du Grand Paris pour 30 % et emprunt via des organismes bancaires pour le reste à charge EPTB). Les contrats d'emprunts qui en ont découlé, à hauteur de **22,10M €** seront mobilisés à compter de **2021** et ont des taux attractifs et des

durées d'amortissements longues (30 ans et 60 ans).

**Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement global de l'EPTB**, voté en **mai 2019** et actualisé à chaque décision budgétaire. Il regroupe l'ensemble des opérations d'investissement de l'Établissement et permet une meilleure lisibilité des projets à moyen terme et, ainsi, une optimisation de leur financement.



# LES RESSOURCES HUMAINES

## Le déploiement du télétravail

L'année 2020 a été marquée pour la Direction des Ressources Humaines (DRH) et la Direction des Systèmes d'Information (DSI) par l'accélération du déploiement du télétravail du fait de l'expérimentation en cours, mais aussi en réponse à la crise sanitaire.

Au sein de l'EPTB, le télétravail était en expérimentation depuis le **1^{er} juillet 2019**, avec **25 agents expérimentateurs** qui pratiquait cette nouvelle forme d'organisation du travail un jour par semaine. Cette expérimentation s'est poursuivie et généralisée au cours de **l'année 2020** avec une commission qui étudie chaque trimestre les demandes pérennes de télétravail des agents. Aujourd'hui, **47 agents** télétravaillent régulièrement à l'EPTB, dont **36** avec une deuxième journée de télétravail, une faculté offerte aux agents depuis **octobre 2020**.

## Une généralisation du télétravail en réponse à la crise sanitaire

Lors des confinements de **2020**, le télétravail s'est rapidement généralisé à l'ensemble des agents ayant des activités en totalité ou partiellement télétravaillables. La DSI était alors au cœur de l'action.

Durant cette période, elle a généralisé les mécanismes déployés pour le télétravail (connexion sécurisée à distance au réseau informatique de l'EPTB, « tunnel VPN SSL » Stormshield) et programmé le renvoi des numéros de téléphone fixes vers les mobiles des agents.

**Dès le vendredi 13 mars 2020**, les encadrants étaient sollicités pour recenser les agents ayant des activités compatibles avec le télétravail. Au total **84 agents sur 134** pouvaient y prétendre.

Dès lors, la DSI a mis en place de nouvelles installations et moyens de connexion à distance sur les ordinateurs portables des utilisateurs, **11** autres ordinateurs portables ont été prêtés et **2** postes fixes déménagés. **85 %** des agents pouvant télétravailler étaient opérationnels dès le premier jour de confinement de mars 2020.

## Accompagner les télétravailleurs

Une fois l'urgence gérée, le télétravail ayant vocation à s'étendre et à devenir une modalité classique de travail, l'EPTB a souhaité réaliser deux documents, pratiques et à vocation pédagogique, d'accompagnement des télétravailleurs :

**UNE CHARTE** : elle reprend les éléments juridiques nationaux ainsi que les règles internes de mise en œuvre qui ont été définies. Elle aborde ainsi le cadre juridique, les grands principes, les conditions d'éligibilité, les procédures de mise en œuvre à l'EPTB et l'organisation du travail. Elle aborde les questions de santé, sécurité, suivi médical, transport, assurance et restauration liées au télétravail.

**UN GUIDE** : il résume de façon imaginée les lignes directrices de la charte et offre ainsi aux télétravailleurs des réponses rapides aux principales interrogations qui peuvent naître au quotidien.

En parallèle, la DRH a renforcé, lors de la préparation de son plan de formation 2021-2022, l'axe management pour accompagner les encadrants dans cette nouvelle forme d'organisation du travail, même si le management à distance est une pratique déjà bien ancrée à l'EPTB, du fait de l'éclatement géographique de ses sites.



## Répartition géographique des 129 agents en décembre 2020 :



## Répartition des agents par catégorie hiérarchique de la fonction publique en décembre 2020 :



## Répartition des agents par filière en décembre 2020 :



Mouvements 2020 : 22 agents recrutés, 21 départs

## LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les confinements ont imposé une accélération brutale du télétravail et une plus forte pression sur les systèmes d'information (SI).

Dans un contexte d'évolution rapide, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a fait preuve d'une grande réactivité et a su préserver l'équilibre entre les besoins fonctionnels des agents et la sécurité globale des SI dans un environnement de cybercriminalité croissante et qui n'épargne plus les collectivités.

Cette crise n'a toutefois pas bloqué la poursuite du développement du SI avec, notamment :

- La mise en œuvre sur les 3 lacs-réservoirs de l'expérimentation du contrôle-commande à distance ; le retour d'expérience ainsi acquis permettra, dès 2021, de pérenniser ce fonctionnement et être un levier majeur de l'évolution de la gestion des ouvrages hydraulique,
- La reprise du projet de dématérialisation, avec sa brique de signature électronique,
- L'amélioration qualitative des outils ZEC et GINOV du système d'informations géographiques (SIG) et le travail réalisé pour le foncier du projet de la Bassée,
- L'accompagnement technique à la mise en ligne du nouveau site internet et au développement d'un intranet,
- Ainsi que la clôture de la première vague de modernisation de son infrastructure de téléphonie fixe avec les sites de Mesnil-Saint-Père et Jessains.



## LA COMMUNICATION

### Le site internet a fait peau neuve !

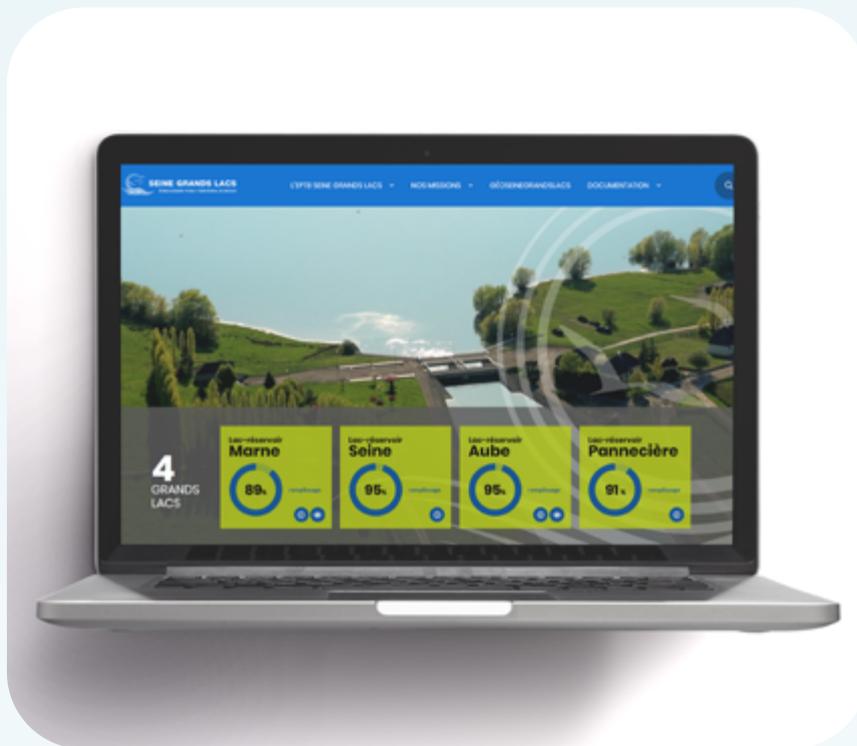
Véritable outil de communication, le site internet, vitrine de l'EPTB Seine Grands Lacs, permet de positionner l'établissement comme un acteur incontournable de la gestion de l'eau, de faire comprendre son action et démontrer son utilité à tous les publics.



2020 l'EPTB Seine Grands Lacs a un nouveau site internet.

#### L'objectif ?

Mettre en avant le dynamisme de l'EPTB en proposant une image modernisée. Ainsi l'arborescence et les rubriques ont été changées afin de permettre une meilleure navigation sur le site. La visualisation du niveau des lacs a été conservée.



#### Fréquentation site internet en 2020

Comparaison 2019/2020 :



**105 142**

visiteurs en 2020



**+13 %**

d'utilisateurs

en 2020, 53 722 utilisateurs  
contre 47 453 en 2019



**+10,58 %**

nouveaux utilisateurs

en 2020, 51 420 utilisateurs  
contre 46 499 en 2019

#### Seine Grands Lacs et les réseaux sociaux :



**600**  
abonnés



**225**  
abonnés



**640**  
abonnés



**750**  
abonnés



**340**  
abonnés

#### Des panneaux de signalétiques rénovés

Après 10 ans, l'EPTB Seine Grands Lacs a renouvelé ses **panneaux d'information aux abords des lacs réservoirs**. Ces panneaux expliquent le fonctionnement des lacs-réservoir, donnent des informations techniques et présentent la biodiversité voisine.

#### Un nouvel outil de communication interne

En décembre 2020, la Direction de la Communication a lancé un nouvel outil de communication interne : **l'intranet**. Il a pour objectif de diffuser et partager toutes les informations relatives à l'institution, à ses projets, mais aussi au quotidien des agents. Il permet également de développer l'interactivité entre collègues. Un outil nécessaire en temps normal, et plus encore dans la période de crise sanitaire ponctuée de confinements et de télétravail obligé.



### LES PRIX GEORGES EMBLANC

« Culture du fleuve, la prévention du risque inondation et la biodiversité »

portés conjointement par l'EPTB Seine Grands Lacs et l'association European Rivers Network (ERN), visent à récompenser des étudiants ayant réalisé au cours des trois dernières années des travaux académiques sur les fleuves, les risques naturels et la protection des milieux aquatiques.



✦ Les **9 et 10 décembre 2020**, à l'occasion de la **13^e édition** du Forum national des risques majeurs – IRISES organisé par le réseau Idéal Connaissances, l'EPTB Seine Grands Lacs et ERN France ont remis les **prix Georges Emblanc** pour sa **seconde édition** en présence de **Frédéric MOLOSSI**, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs, **Daniel MARCOVITCH**, Co-Président de la commission mixte inondation (CMI), **Simon BURNER**, Directeur de l'association ERN et **Nicole EMBLANC**, épouse de Georges EMBLANC.

✦ Félicitations aux lauréats 2020 de cette deuxième édition du Prix Georges EMBLANC pour la Culture du fleuve, la prévention du risque inondation et la biodiversité :

**PRIX « Culture du fleuve »** à Victor BOURDET

**PRIX « Risque inondation et information des publics »** à Eric BONNOT

**PRIX « Résilience et biodiversité »** à Manon LESTAGE

**PRIX « Innovation et originalité »** à Morgane RUSSEIL-SALVAN, Lauryane ARZEL, Aurore MANCIP, Eugénie PIMONT

## Résidence artistique en l'église de Champaubert

Dans une dynamique d'offre culturelle en lien avec l'eau et l'environnement, l'EPTB Seine Grands Lacs a lancé, en **mars 2020**, un appel à projets afin d'accueillir une résidence artistique au sein de l'église de Champaubert, sur les bords du lac du Der. Cet appel à projets avait pour double objectif d'**offrir aux artistes un lieu et du matériel dédiés à l'expression artistique et de participer à la diversification du champ artistique local**. Sur plus de 50 dossiers et suite aux délibérations du jury, c'est le collectif H3o qui a été retenu pour la résidence. Ce collectif, constitué d'un peintre-pêcheur, d'un artiste vidéaste adepte de magie et d'un artiste sonore et accessoiriste, avait pour projet la réalisation d'un film au sujet de la disparition d'un monde visible,

sous le lac du Der, et de la naissance en parallèle d'un paysage invisible et aquatique.

Ce sont l'ambition et l'originalité du projet, ainsi que les savoir-faire diversifiés des artistes qui ont retenu l'attention du jury de sélection. La restitution du travail des artistes, initialement prévue en novembre 2020, est prévue au **second semestre 2021**.



## Bilan des Journées européennes du Patrimoine (JEP) 2020

### ÉGLISE DE CHAMPAUBERT

**200**

visiteurs environ

### BARRAGE DE PANNECIÈRE

**100**

visiteurs environ



À l'occasion des JEP 2020, les visiteurs ont pu découvrir avec plaisir, dans l'église de Champaubert ouverte pour l'occasion, l'avancée du travail des artistes en résidence depuis juillet. Une première étape, avant la restitution de l'œuvre finale prévue au **printemps 2021**.



De nombreux curieux ont aussi pu découvrir les secrets du barrage de Pannecière à travers **2 ateliers** :

- Un atelier au droit du belvédère surplombant le barrage et l'évacuateur de crue sur l'histoire de l'ouvrage, sa construction, son fonctionnement et les missions de l'Établissement.
- Un atelier sur le pont-route de présentation des travaux en cours au titre du ragréage des bétons des éléments structurels du pont-route.

Édité par  
**EPTB Seine Grands Lacs**  
Syndicat mixte

**12, rue Villiot – 75012 Paris**  
Tél. : **01 44 75 29 29**  
Télécopie : **01 44 75 29 30**  
**seinegrandslacs.fr**



Conception : *Superpitch*

crédit photo : *EPTB Seine Grands Lacs,*  
*Delphine Bizouard, Dominique Amon-Moreau,*  
*Freepik.com*



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN